

N/REF : 25/09/2024 10H18 C:000053 I:00868
V/REF : AC/C01752
V/Email reçu le Mercredi 25/09/2024 a 10H18

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. ANJ
IMMEUBLE : ANJOU -ANJ
6a12/20a24, BOULEVARD D'ANJOU
35000 RENNES

Rennes, le 02 Octobre 2024

Référence Marché: 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean

LOCALISATION : ALLEE 24 ANJOU - MME NGUYEN 06 48 22 75 93
LOGEMENT N° 005485, PORTE N°5485, 4° ÉTAGE, TYPE 4

MOTIF : SUITE PASSAGE ISERBA POUR REMPLACEMENT SIPHON ET ROB ÉVIER -> FUITE SUR
CANALISATION ÉVACUATION ÉVIER (FISSURE)

Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 30/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONSTAT: FISSURE SUR ÉVACUATION CUIVRE
DÉPOSE ANCIENNE ÉVACUATION
RÉFECTION ÉVACUATION EN PVC DIA 40
CONTRÔLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 01/10/24 a 10H57 Mme S ALI MOHAMED

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS100-F.P d'une évacuation	1	80,97	80,97
	TOTAL H.T.			80,97
	T.V.A. a 10,00%			8,09
	TOTAL T.T.C.En EURO			89,06

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.